

LOIRE ATLANTIQUE

Aufil des Vallons

Bulletin n°27 juin 2020



Dossier: le nouveau conseil municipal



Retour en image : commémorations du 8 mai 1945

En raison de la crise sanitaire, les cérémonies du 8 mai se sont déroulées de façon très restreinte et étaient interdites au public.













ACTU MUNICIPALE

Bulletin n°27 Juin 2020

INFORMATIONS CORONAVIRUS

Retrouvez toutes les informations communales et intercommunales en lien avec la situation sanitaire dans l'onglet COVID-19 sur le site internet et sur la page Facebook de la commune.

> Restez connectés! www.vallonsdelerdre.fr @CommunedeVallonsdelErdre

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ÉDITIONS **DU BULLETIN EN LIGNE**

Les 2 dernières éditions du bulletin municipal (avril et mai) n'ont pas pu être imprimées et distribuées dans chaque foyer. Vous pouvez les retrouver en ligne sur le site internet de la commune, rubrique "Vie municipale", "Publications".

ÉTAT-CIVIL

Bienvenue à...

CORNUAILLE Romane - Maumusson	21 avril
FACHAU Adèle – Saint-Mars-la-Jaille	21 avril
EYMÈRE Apolline – Maumusson	3 mai
BOMMÉ Antonin – Bonnœuvre	
ROLLAND Loung - Saint-Mars-la-Jaille	



Ils nous ont quittés	
TAVASSO épouse LEVA Danièle – Vritz 74 ans	2 février
GAUDIN veuve CHASSÉ Marie – Saint-Mars-la-Jaille 93 ans	13 avril
JANNEAU épouse FERRON Simone – Bonnœuvre 83 ans	18 avril
ORY Albert – Saint-Mars-la-Jaille 79 ans	21 avril
TUSSEAU veuve BOUBLIN Alice – Vritz 83 ans	22 avril
NAULLEAU Christiane – Saint-Mars-la-Jaille 71 ans	23 avril
CHLASTA veuve COLAS Genowéfa – Saint-Mars-la-Jaille 85 ans	4 mai
BELLANGER Germaine — Saint-Mars-la-Jaille 94 ans	22 mai
BAUSSAY Régis – Saint-Mars-la-Jaille 46 ans	22 mai
HUET Francis – Freigné 91 ans	27 mai

ÉDITO

Chères Vallonnaises, chers Vallonnais,

En cette période particulière marquée par la crise sanitaire, la mise en place du nouveau conseil municipal avait dû être décalée. Ainsi, c'est seulement le 26 mai dernier que les nouveaux élus ont pris le relai au sein du conseil municipal et m'ont élu Maire de Vallons-de-l'Erdre. Je les remercie pour leur confiance et mesure pleinement la responsabilité qui est la mienne.

Nous allons dès à présent commencer à travailler pour mettre en œuvre les projets pour lesquels, vous, Vallonnaises et Vallonnais, nous avez élus lors du 1er tour des élections municipales le 15 mars.

Nous baserons ce travail sur la confiance, le partenariat, la proximité et la concertation.

L'enjeu de ce mandat est de fédérer, de rassembler les Vallonnaises et Vallonnais, de défendre notre commune et de nous battre afin de lui assurer un bel avenir. Pour réaliser cet objectif ambitieux, nous avons besoin de vous.

Les élus et moi-même sommes disponibles, à l'écoute de vos attentes. Nous souhaitons vous associer aux décisions qui vous concernent afin de définir avec vous les réponses les plus appropriées.

Nous devons prendre en compte plusieurs défis : le défi de la transition énergétique et écologique, le défi des services de proximité, le défi du logement auxquels nous pouvons

ajouter la formation, la mobilité et la solidarité.

Je suis très heureux de pouvoir continuer ma route à vos côtés.

Plus fort ensemble

Vive Vallons-de-l'Erdre!

Bien cordialement. Jean-Yves PLOTEAU.

Maire



ACTU MUNICIPALE Bulletin n°27 Juin 2020



Le nouveau cor

De nouveaux élus

Lors du 1er tour des élections municipales du 15 mars 2020, la liste de Jean-Yves PLOTEAU, "Plus Fort Ensemble" (seule liste en lice), a été élue. En raison de la crise sanitaire, l'installation du nouveau conseil municipal avait été repoussée. Découvrez sur ces double-pages la nouvelle équipe municipale qui a pris ses fonctions le 26 mai dernier. Elle compte 33 conseillers, dont 6 Maires délégués, 9 adjoints et 1 adjoint délégué.



Jean-Yves PLOTEAU
Maire de Vallons-de-l'Erdre

Dans cette édition, vous allez découvrir la composition du nouveau conseil municipal : les 6 Maires délégués, les adjoints et l'ensemble des membres du conseil municipal. La nouvelle équipe est à présent en place et fin prête

à travailler sur les projets pour lesquels vous nous avez élus. Les nouveaux conseillers ont à cœur de se rendre disponibles et à l'écoute de vos attentes. Ensemble, nous sommes plus forts et nous allons plus loin. Je vous remercie de votre confiance.

Maire



Jean-Yves PLOTEAUMaire

Le rôle du Maire

Le Maire bénéficie d'une "double casquette": il est à la fois représentant de l'État et il agit au nom de la commune en tant que collectivité territoriale.

En tant qu'agent exécutif de la commune



Il prépare et exécute les décisions du conseil municipal.



Il prépare le budget et ordonne les dépenses.



Il est le chef de l'administration communale.



Il est chargé des pouvoirs de police.



Il prend les arrêtés municipaux.



Il représente la commune en justice.

En tant que représentant de l'État, sous l'autorité du Préfet



Il veille à l'application des lois.



Il est officier d'état civil (exemple célébration de mariage).



Il est officier de police judiciaire.



Il organise les élections.



Il est chargé du recensement citoyen.



Il organise les cérémonies patriotiques sur sa commune.

Maires délégués



Laëtitia NYSMaire délégué
Bonnœuvre



Olivier BÉZIE
Maire délégué
Maumusson



Catherine HAMON
Maire délégué
Saint-Sulpice-des-Landes



David ÉVAIN Maire délégué **Freigné**



Thierry VANDAELE

Maire délégué

Saint-Mars-la-Jaille



Frédéric DUBOIS Maire délégué

Iseil municipal

Le rôle des Maires délégués



Les Maires délégués sont adjoints de droit de la commune nouvelle mais ils sont considérés comme des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau du conseil municipal de la commune nouvelle.



Ils sont officiers d'état civil et officiers de police judiciaire.



Leur rôle est également d'améliorer la proximité dans les communes déléguées en faisant le lien entre le Maire et les Vallonnais.

Adjoints



Sophie GILLOT

1re adjointe



Luc LÉPICIER 2º adjoint



Gaëlle TERRIEN 3° adjointe

Adjoint délégué



Frank GUILLAUDEUX Adjoint délégué



Franck COUTY 4° adjoint



Léa GUILLET 5° adjointe



Hubert PLOTEAU 6° adjoint

Valérie VÉRON 9e adjointe

Le rôle des adjoints



Le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté municipal une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints.



En cas d'absence, de suspension, de révocation ou de tout autre empêchement du Maire, celui-ci peut être provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par un adjoint dans l'ordre du tableau.



Magali PETITRENAUD 7° adjointe



Mickaël VALLÉE 8° adjoint

Le nouveau cor

Conseillers



Sabine ANGIGNARD Conseillère



Pascal BABIN Conseiller



Gaëlle BOURGEOIS Conseillère



Olivier CADIOT

Conseiller



Christelle ESNAULT Conseillère



Sonia ESNAULT Conseillère



Sébastien FOULONNEAUConseiller



Nicolas LEDUC Conseiller



Thierry MARQUIS

Conseiller



Maud MERING Conseillère



Louise MOREAU Conseillère



Stéphane PIERRE Conseiller



Marie-Danielle RICHARD Conseillère



Dominique RIOU Conseillère



Stéphane TRÉBOUVIL Conseiller



Marine VIAUD Conseillère

Iseil municipal

Le rôle du conseil municipal

Le conseil municipal, élu le 15 mars 2020 lors des élections municipales, représente les habitants. À Vallons-de-l'Erdre, il se réunit tous les mois (réunion obligatoire au moins une fois par trimestre). Ces réunions sont ouvertes au public, sauf si l'assemblée décide le huis clos. Le conseil municipal a la charge de régler par ses délibérations les affaires de la commune.

Missions principales



Gestion de l'autorité publique sur son territoire (police)



Vote du budget



Approbation du compte administratif (budget exécuté)



Fixation des taux d'imposition pour les taxes locales



Création et suppression des emplois d'agents communaux



Autorisation d'acquisitions et de cessions de biens communaux



Gestion du patrimoine communal



Décision des travaux



Vote des subventions



Fixation des tarifs des services communaux



Adoption du plan local d'urbanisme (PLU)



Délivrance et reprise des concessions dans les cimetières

Les différentes commissions

Les commissions communales ont un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leurs compétences. Elles sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal. Les décisions sont soumises au vote du conseil municipal. Ce dernier est compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune. 8 commissions communales ont été constituées:

















Les différentes commissions vous seront précisées dans le prochain bulletin.

Bulletin n°27 Juin 2020 À LA UNE



Pour des rues plus propres

La balayeuse passera dans les centres-bourgs et les lotissements le 12 juin.

L'entreprise interviendra la même journée dans toutes les communes déléguées dans l'ordre suivant :

- 1 Maumusson : 2 Saint-Mars-la-Jaille : 3 Bonnœuvre :
- 4 Saint-Sulpice-des-Landes ; 5 Freigné ; 6 Vritz.

Cette prestation permet d'améliorer la propreté des rues, donc le cadre de vie sur la commune de Vallons-de-l'Erdre.

Pensez à déplacer votre véhicule



Les espaces verts entretenus

Malgré la crise sanitaire actuelle, les agents continuent d'entretenir les espaces verts.

Pendant la période de confinement, afin de limiter au maximum tout contact entre les agents et les habitants de la commune, les agents sont intervenus en priorité dans les espaces verts fermés par arrêté municipal (plans d'eau, terrains de sports, cimetières...). À ce jour, les agents mettent tout en œuvre pour rattraper le retard pris ; désormais, tous les lieux sont accessibles pour l'entretien. Le fleurissement est mis en place, ce qui permet d'avoir des bourgs colorés comme à l'habitude sur la période estivale. Chacun doit continuer à appliquer les gestes barrières envers les agents communaux pour assurer la sécurité de tous.



Vigilance : sècheresse et restrictions d'eau

En raison des fortes chaleurs des dernières semaines, le Département de Loire-Atlantique a pris des mesures de restrictions d'usage de l'eau.

L'arrêté préfectoral n°2020/SEE/0275 en date du 29 mai 2020 interdit le remplissage et la mise à niveau des plans d'eau, le remplissage des piscines (sauf pour la 1^{re} mise en eau), le nettoyage des véhicules, des bâtiments, des terrasses et des voiries ainsi que l'alimentation des fontaines et douches de plages. Sont autorisés les usages prioritaires (eau potable, santé...) ainsi que l'irrigation des cultures sensibles, des cultures irriguées par des techniques économes, des cultures sous serre et des jeunes plants en pépinière, l'arrosage des greens de golf, le lavage des voitures dans les stations et l'arrosage des potagers.

Sont également autorisés, de 20h à 10h le lendemain, excepté la nuit du samedi au dimanche, l'irrigation des grandes cultures et l'arrosage des parcours de golf.

Enfin, l'arrosage des espaces verts, des terrains de sport et des massifs de fleurs n'est autorisé que la nuit entre 20h et 8h du matin.

Ouverture de la piscine

Le jeudi 28 mai, le Premier ministre Édouard PHILIPPE a présenté les détails de la deuxième phase de déconfinement. La réouverture des piscines dans les départements classés « verts » a été annoncée.

La date prévisionnelle d'ouverture au public de la piscine Alexandre BRAUD à Saint-Mars-la-Jaille est fixée au lundi 22 juin.

Quelques précisions importantes pour bien comprendre ce qu'il va se passer en attendant

D'importants et obligatoires tests et contrôles sont à effectuer (contrôles des traitements d'air et des traitements d'eau, nettoyage, mesures de prévention du risque lié à la légionellose, vidange....). Une fois réalisées ces vérifications, il s'agit de remettre en eau et à température la piscine extérieure. L'ensemble de ces opérations nécessite près de 20 jours d'intervention et une autorisation préalable de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En parallèle, les équipes vont repenser et adapter le fonctionnement global des équipements pour respecter le protocole sanitaire: jauge limitée, sens de circulation, sessions de nage limitées, nouvelles mesures techniques (désinfection globale approfondie, augmentation du taux de chlore,...), signalétique....

Le ministère des sports indique d'ores et déjà que les capacités d'accueil du public des piscines pourraient être divisées en moyenne par 4, avec peu de place laissée aux activités ludiques, au moins dans un premier temps.

Mi-juin, une information complémentaire précisera les modalités pratiques d'ouverture au public des piscines du Pays d'Ancenis.



Juin 2020

Comment vivent-ils cette période de crise ?

La crise sanitaire actuelle n'est pas une période facile pour les professionnels. Beaucoup ont dû faire des changements dans leur façon de travailler, dans l'aménagement de leurs locaux... En voici 2 exemples

DOCTEUR MAINBOURG, MÉDECIN

Le confinement

À l'annonce de la période de confinement qui a débuté le 17 mars dernier, le Docteur MAINBOURG a continué de recevoir les patients à son cabinet. Cependant, face à la pénurie de masques malgré de nombreux dons, afin de protéger sa santé et celle de ses patients, il a décidé de se confiner du 30 mars au 11 mai. Durant toute cette période, il n'a effectué que des téléconsultations en utilisant les applications Whatsapp ou Skype ou par téléphone pour les personnes ne disposant pas de moyen vidéo. Concernant les ordonnances, le Docteur MAINBOURG les a transmises directement aux pharmacies de ses patients, qui n'avaient plus qu'à venir retirer les médicaments "comme pour un drive". "Cela m'a permis de résoudre 99% des consultations, soutenu par les professionnels de santé du secteur. En cas d'urgence, je demandais de l'aide à des médecins urgentistes d'Ancenis ou de Châteaubriant par exemple." indique le Docteur MAINBOURG.

Le déconfinement

Lorsque le gouvernement a annoncé la 1^{re} phase du déconfinement, le médecin a constaté 2 réactions différentes de la part de ses patients. Certains se sont empressés de prendre rendez-vous pour des consultations physiques tandis que d'autres étaient réticents à venir au cabinet médical. Il a alors adopté un nouveau rythme de travail. Le matin, il recoit les patients sur rendez-vous en appliquant scrupuleusement les gestes barrières : une seule personne dans la salle d'attente et attente des autres patients dans leur voiture, gel hydroalcoolique à l'entrée du cabinet, port du masque pour le médecin et la secrétaire, etc. L'après-midi, les rendez-vous se déroulent essentiellement en téléconsultation. "Le manque de masques est un problème récurrent. J'ai appelé l'Agence Régionale de la Santé ce matin, ils n'en avaient plus à nous fournir. La pharmacie de Saint-Mars-la-Jaille n'en reçoit pas toutes les semaines non plus. Sans protection, peut-être que je devrais

me reconfiner", s'inquiète le Docteur MAINBOURG.

Et après...

Quelque peu réticent à l'utilisation de cette méthode au départ, le médecin pense aujourd'hui que la téléconsultation est une bonne alternative. Elle pourrait d'ailleurs faire partie des solutions pour résoudre les problèmes de zones blanches médicales. Mais un frein demeure, les habitants n'ont pas encore tous les moyens d'utiliser ce genre de technologie.



CÉLINE, COMMERÇANTE

Le confinement

Du fait de la crise sanitaire, Céline a fait en sorte que les gestes barrières puissent être appliqués au sein de son magasin. Elle porte le masque et a également mis en place un fléchage au sol pour indiquer le sens de circulation dans les rayons. L'objectif est d'éviter que les clients se croisent, notamment ceux qui attendent à la caisse et ceux qui entrent dans le magasin. Dans l'ensemble, les clients sont vigilants et respectent les mesures barrières. Beaucoup utilisent le gel hydroalcoolique à disposition aux portes du magasin. "Les clients l'utilisent surtout en sortant du magasin car ils ne savent pas qui a touché les produits avant eux" explique Céline.

La commerçante a constaté une hausse de

la fréquentation de son magasin pendant le confinement ; les clients occasionnels venaient plus souvent. En général, les clients achetaient en plus grande quantité afin de revenir moins souvent. "Nous avons eu quelques produits en rupture de stock, un peu plus qu'habituellement, mais dans l'ensemble, nous n'avons pas eu de gros problèmes d'achalandage", indique Céline.

Le déconfinement

Depuis l'annonce du déconfinement, les clients ont recommencé à venir plus souvent et font moins de réserves. Beaucoup d'entre eux portent à présent un masque. Le fléchage est bien respecté à quelques exceptions près. Pour certains, le sens de circulation est même devenu un automatisme.

Et après...

"Mettre du gel hydroalcoolique tout au long de l'année pourrait être une bonne idée ; les gens sont plus vigilants à présent." constate la commerçante.



Bulletin n°27 Juin 2020 ACTU MUNICIPALE



Collège - une réouverture réussie

Monsieur BROCHARD, vous êtes le Principal du collège Louis PASTEUR, comment se passe la reprise?

Depuis mi-mai, le collège Louis PASTEUR a réouvert ses portes. Un important travail de l'ensemble du personnel a été réalisé afin d'assurer d'excellentes conditions de sécurité à nos élèves. Dans des classes de 15 élèves maximum, chacun dispose de 4m² pour maintenir une distance physique. Les élèves ne changent pas de salle. Des masques lavables ont été fournis dont le port est obligatoire. Un échelonnement des horaires, ainsi que des balisages sont réalisés pour éviter aux élèves de se croiser. Actuellement, environ 50% des 6ème et 5ème ont repris, les autres poursuivent les cours à la maison avec le soutien de leurs enseignants.

Et vous, Madame Aline VINCENT, professeur de mathématique, quel est votre sentiment sur la reprise au collège?

Pour moi comme pour mes collègues, c'est un vrai plaisir de retrouver les élèves. J'ai hâte de retrouver les 4e et les 3e également!



Pour terminer cet état des lieux, le ressenti des élèves est indispensable.

Louna et Shaïna : Les choses sont différentes, nous sommes moins nombreux, c'est très calme. On est heureuses de voir nos amis et nos professeurs. À la cantine on nous sert des repas froids, mais ça reste très bon !

> L'équipe pédagogique du collège Louis PASTEUR

Sortie nature pour les enfants de l'accueil périscolaire du mercredi

En cette période de déconfinement, quelques enfants ont repris le chemin de l'accueil périscolaire les mercredis.

Pour leur première animation en déconfinement le mercredi 13 mai, les enfants de l'accueil périscolaire de Vritz ont suivi l'intervenante Audrey TACHOIRE de Part Nature sur le chemin vers Le Calvaire. Ils ont tressé des tiges de jonc afin de créer des bracelets, colliers, bandeaux...Au fil de la balade, Audrey a sensibilié les enfants à la faune et la flore.



La semaine suivante, ce fut le tour des enfants de l'accueil périscolaire de Saint-Mars-la-Jaille d'accompagner Audrey TACHOIRE au plan d'eau pour une sortie nature. Ils ont confectionné des petites poupées avec des coquelicots. Puis, Audrey a donné à chacun une tige de jonc avec lesquelles ils ont réalisé des petits bateaux pour y mettre leur poupée. Ils ont ensuite déposé leur bateau sur l'eau.

Rentrée 2020 - 2021 Inscrivez vos enfants aux services périscolaires

Préparez dès à present la rentrée scolaire 2020-2021 en inscrivant vos enfants au restaurant scolaire. à l'accueil du mercredi, à l'accueil périscolaire avant et après la classe.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS DU 15 JUIN AU 15 JUILLET 2020 INCLUS

Vous avez un compte famille BL ENFANCE.

À partir du 15 juin, connectez-vous sur votre compte et cliquez sur la rubrique "rentrée scolaire 2020/2021".

Avant de remplir, prenez connaissance de la notice.

Vous n'avez pas de compte famille BL ENFANCE ou votre enfant n'est pas

Téléchargez le dossier d'inscription via le site www.vallonsdelerdre.fr, rubrique Pôle famille/RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021 ou retirez un dossier dans une mairie déléguée.

Transmettez les documents complétés accompagnés des pièces justificatives soit par mail à l'adresse suivante : scolaire.periscolaire@vallonsdelerdre. fr, soit en déposant votre dossier sous enveloppe (en y inscrivant dessus : pour le Pôle famille) dans l'une des mairies déléguées.

Vous souhaitez être accompagné pour inscrire votre ou vos enfants, contactez Claire TRILLOT, service périscolaire, au 02.85.29.33.00



Des visières pour les élèves, les enseignants et le personnel communal de retour à l'école

La municipalité et une association saint-marsienne offrent des visières aux personnels et aux élèves des écoles vallonnaises.

Dans les écoles maternelles et élémentaires où le port du masque n'est pas obligatoire et même déconseillé pour les plus petits, la commune de Vallons-de-l'Erdre a opté pour la fabrication de visières pour l'ensemble des élèves qui fréquentent les 6 établissements scolaires durant cette période de déconfinement. Ainsi, 450 visières ont été financées et

distribuées par la commune aux écoliers. Des visières et masques ont également été offerts à l'ensemble des enseignants et du personnel communal qui travaillent à proximité des enfants.

Sur la commune déléguée de Saint-Marsla-Jaille, l'association de badminton "le Volant Marsien", a souhaité contribuer à la lutte contre l'épidémie à l'heure où les écoles ont de nouveau ouvert leurs portes. À l'initiative de son Président, Guillaume POUNEAU, l'association a acheté 30 visières pour un montant de 229,00 € afin d'équiper tout le personnel enseignant et les agents communaux intervenant dans les écoles maternelles et élémentaires Jules FERRY et Saint Fernand-Sainte Thérèse.









Réouverture des écoles

Suite aux annonces gouvernementales, quelques élèves ont repris le chemin de l'école.

Les enseignants et des agents communaux ont effectué un grand travail de préparation afin de pouvoir accueillir les élèves dans le respect des préconisations sanitaires de l'État.

Ainsi, les classes ont été entièrement réorganisées. Elles peuvent accueillir 15 enfants maximum. Les tables ont été placées de façon à repecter la distance barrière d'1 mètre. Chaque enfant doit être muni de son propre matériel et ne doit pas le prêter à ses camarades.

Les accès à l'école sont réglementés. Des marquages au sol indiquent aux parents les entrées, les sorties et les zones d'attente. Ces derniers ne sont pas autorisés à entrer dans les locaux.

Les jeux dans la cour de récréation sont inaccessibles. Savons, gels hydroalcooliques, serviettes en papier sont à disposition des élèves et des enseignants.

Enfin, après chaque journée d'école, les locaux sont nettoyés et désinfectés.

Bulletin n°27 Juin 2020 ACTU MUNICIPALE 1



Une belle solidarité pour les aînés

Plusieurs associations, particuliers et institutions ont prêté main forte à l'EHPAD Les Jardins de l'Erdre pendant cette période de crise sanitaire.

L'association l'Outil en Main dont le principe permet d'initier 24 jeunes de 10 à 14 ans aux métiers du patrimoine et aux métiers manuels a arrêté depuis mi-mars les ateliers animés par 37 "gens de métier". Mais quelques-uns des bénévoles de l'association ont mis à profit leurs compétences et leur savoir-faire pour créer des visières et confectionner des surblouses et des masques en tissu grâce aux ateliers 3D et couture.

Ainsi, une 1^{re} livraison a eu lieu le 15 avril puis une 2^e le 21 avril. Au total, ce sont 100 masques, 50 sur-blouses et 30 visières qui ont été livrées au personnel de l'EHPAD Les Jardins de l'Erdre.

De son côté, le collège Louis PASTEUR s'est aussi impliqué dans cette solidarité locale : des visières ont été créées grâce à l'imprimante 3D du collège, 80 plateaux repas et une armoire isotherme chauffante ont été mis à la disposition de la structure. Pendant la période de confinement, aucun visiteur n'était autorisé dans l'établissement. Ainsi, afin de permettre aux résidents de recevoir la visite de leur famille, plusieurs élus, des membres du conseil d'administration de l'EHPAD et des bénévoles issus du comité des fêtes de Bonnœuvre et du SMS Football se sont

mobilisés pour installer, dans le respect des règles sanitaires, 2 barnums (prêtés par le comité des fêtes de Bonnœuvre et le SMS Football). Les résidents peuvent ainsi recevoir 1 ou 2 membres de leur famille dans un endroit à l'abri du vent, sans avoir à rentrer dans l'établissement et en prenant toutes les précautions : sens de circulation, lavage des mains, prise de température, masques fournis par l'EHPAD... "Tout se fait sur rendez-vous pris en amont... pendant une demi-heure, ils peuvent se parler en respectant les distances imposées" explique une infirmière.







Coordinateurs et résidents confinés ensemble au foyer Richebourg

Pendant le confinement, les professionnels du foyer Richebourg se sont relayés pour vivre sur le site avec les 5 résidents.

Afin de garantir la sécurité des résidents, les salariés du foyer Richebourg ont vécu à leurs côtés pendant toute la durée du confinement. Tous les 15 jours puis tous les 7 jours, un collègue venait en remplacer un autre, un nouveau rythme de travail auquel il a fallu s'adapter. Le quotidien des 5 résidents confinés a également été quelque peu chamboulé. Inquiets au début du confinement, les professionnels se sont montrés disponibles, à leur écoute. La proximité avec les résidents a permis d'être au plus près de leurs préoccupations, de leur donner des explications sur les informations entendues à la télévision et d'apaiser ainsi des inquiétudes générées par cette situation inédite pour tous.

Les résidents ont bénéficié d'activités qui, bien que légèrement différentes du quotidien habituel, ont permis de maintenir un rythme journalier (sport, jardin, ateliers, entretien de leurs locaux...). Cette expérience fut riche humainement parlant et chacun en a tiré un bénéfice. "On est sept, pas cinq plus deux. Par notre rôle éducatif, on met un écart avec les personnes. Là, on vit ensemble", a précisé un des professionnels du foyer. Chacun participait aux tâches de la vie

quotidienne et contribuait à rendre la vie en communauté plus agréable.

Pendant ce temps, le service Accueil de Jour est resté fermé, les personnes y étant accueillies habituellement étant restées confinées à leur domicile.

Hormis 5 résidents permanents retournés aussi en famille, les autres personnes ont vécu le confinement au foyer. Elles sont restées en contact avec l'extérieur par Skype ou téléphone et quelques visites ont eu lieu. Elles ont pris régulièrement des nouvelles de leurs camarades. Les élus du Conseil d'Administration de l'association, le Maire, les services du Département, le Député ont pris des nouvelles des résidents, soutenu la mobilisation des salariés et proposé leur aide pour transmettre ou relayer des informations utiles pour obtenir du matériel sanitaire.

Depuis le 11 mai, jour du déconfinement, les salariés reprennent progressivement un rythme normal. Ceux qui le peuvent restent en télétravail, les autres continuent d'appliquer les gestes barrières et les mesures de distanciation physique, tout en maintenant la qualité relationnelle et sociale avec ceux qu'ils accompagnent. Le retour au foyer des résidents va se faire

de façon progressive, avec prudence et en respectant le souhait des familles.

Les plannings d'activités ont dû être modifiés selon les protocoles des règles sanitaires mis en place dans le foyer (port du masque obligatoire, distanciation...). Les activités permettant l'absence de port du masque sont privilégiées, par exemple les activités en extérieur (jeux, jardin, sortie vélo, marche...). Une nouvelle répartition dans les locaux et des séparations plexiglass pendant les repas ou les activités d'atelier sont mises en place. Les séjours de vacances adaptées sont annulés par les organismes prestataires, ce qui va également obliger à revoir l'organisation de l'été.

Le déconfinement apporte sa part de stress liée au fait de retrouver une vie en collectivité élargie, de ressortir du foyer et une fatigue supplémentaire car chacun met beaucoup d'énergie à respecter les gestes de sécurité (port du masque, mesures d'hygiène, distanciation). Néanmoins, les résidents sont rassurés de reprendre leurs habitudes et se sentent en sécurité au foyer. Les salariés veillent à les rassurer et adapter leur quotidien.









Bulletin n°27 Juin 2020 ACTU MUNICIPALE 13



Réouverture progressive de 6 bibliothèques du Pays d'Ancenis depuis le mardi 19 mai

Après plusieurs semaines de fermeture, mardi 19 mai, 6 bibliothèques du réseau Biblio'fil ont rouvert leurs portes : Ancenis-Saint-Géréon, Le Cellier, Ligné, Jouésur-Erdre, Loireauxence (Varades) et Vallons-de-l'Erdre (Saint-Mars la-Jaille). Le point sur le nouveau fonctionnement

Nouveau service : le Biblio'drive

Dans un premier temps, compte tenu de la situation, il n'est pas possible de se rendre dans sa bibliothèque, comme avant. Alors le service s'adapte aux nouvelles conditions sanitaires et propose un système d'emprunt inédit pour les adhérents : le Biblio'drive.

- 1. Réservation possible jusqu'à 8 documents (par carte) dans l'une des 6 bibliothèques rouvertes* :
- soit en ligne sur www.bibliofil.paysancenis.com, en se connectant sur son espace personnel
- soit par téléphone du mardi au vendredi de 10h à 12h30 :
- médiathèque d'Ancenis-Saint-Géréon - 02.40.83.22.30
- médiathèque du Cellier -02.40.25.44.82
- bibliothèque de Ligné 02.51.12.26.11
- bibliothèque de Joué-sur Erdre -02.40.72.39.77
- bibliothèque de Loireauxence (Varades) - 02.40.98.33.89
- bibliothèque de Vallons-del'Erdre (Saint-Mars-la-Jaille) -02.40.97.37.26
- 2. Une fois le mail ou l'appel téléphonique de confirmation reçu, il suffit de prendre rendez-vous pour récupérer les documents du mardi au vendredi de 10h à 12h30 par mail ou par téléphone. Un seul rendez-vous par semaine et par foyer est possible.
- 3. Les retraits des documents, quant à eux, se font les mardis, mercredis et vendredis après-midi de 14h à 17h30 et les samedis de 10h à 12h30. Le jour du rendez-vous préalablement fixé, les habitants sont invités à se rendre seul, avec un masque, un sac et en respectant les gestes barrières.

Les retours de documents

Il suffit de les déposer dans les boîtes de retour disponibles à l'extérieur des six bibliothèques. Les boîtes de retour sont accessibles du mardi au vendredi de 10h à 17h30 et le samedi de 10h à 12h30. Les habitants sont invités à prendre les précautions sanitaires nécessaires (gel hydroalcoolique...) lors du retour des documents. Avant d'être remis en circulation, tous les documents rendus sont mis en quarantaine pendant 10 jours.

Les animations à l'arrêt

Pour rappel, en dehors des rendez-vous Biblio'drive, l'accès à la bibliothèque reste pour le moment impossible. Toutes les activités habituelles : accueils de classes, de groupes, animations, consultation sur place des documents et des postes informatiques...(liste non exhaustive) sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

*Les autres bibliothèques restent fermées jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les informations sur www. bibliofil.pays-ancenis.com et sur www. facebook.com/bibliofilpaysancenis



Le point sur l'assainissement en Pays d'Ancenis

Assainissement non collectif (SPANC)

Les prestations de contrôle des installations d'assainissement non collectif réalisées par VEOLIA et le service vidange réalisé par la société JAN sont de nouveau assurés.

Assainissement collectif

Pour les habitants du Pays d'Ancenis desservis par l'assainissement collectif (tout à l'égout), les prestations de contrôle lors des ventes et les enquêtes de branchement sont également de nouveau assurées.

Pour la sécurité des usagers et celle des agents, les gestes barrières d'usage sont à respecter lors des interventions (se laver les mains, respecter la distance de 1 mètre entre 2 personnes...).

Pour rappel: les lingettes (bébé, démaquillante, désinfectante...), une fois utilisées, se jettent uniquement dans la poubelle d'ordures ménagères. Sinon, elles risquent de boucher les toilettes et d'entraîner des complications dans le système d'assainissement collectif (obturations, mauvaises odeurs, problèmes d'évacuation...).

Service assainissement de la COMPA au 02 40 96 31 89 (8h30-12h30/14h-17h30).

L'accueil est également disponible par courriel : compa@pays-ancenis. com



Déchèteries : nouvelle organisation depuis le 25 mai

Les 5 déchèteries du Pays d'Ancenis (Mésanger, Ligné, Vallons-de-l'Erdre, Riaillé et Loireauxence) sont ouvertes aux particuliers et aux professionnels du Pays d'Ancenis. Depuis le jeudi 4 juin, tous les déchets sont acceptés sauf 2 filières : le réemploi/la réutilisation (exemples : lampe, jeu pour enfants, décoration...) et le textile.

Le port du masque est obligatoire sur les sites, que les usagers soient à décharger dans les locaux dédiés (exemples : DEEE, DDS...) ou en extérieur (exemples : gravats, déchets verts...).

Les déchets acceptés

- Déchets verts
- Gravats
- Bois
- Tout venant
- Cartons
- Métaux
- Polystyrène
- Mobilier
- Produits polluants ou Déchets Diffus Spécifiques (DDS): peinture, solvants, vernis, acides, produits de traitement/ phytosanitaires, cartouches d'encre, huile de vidange
- Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) : gros et petits électroménagers (ex : réfrigérateur, grille-pain...), écrans, petits appareils
- Piles, lampes
- Huile alimentaire
- Verre et papiers (des points d'apport volontaire dédiés sont disponibles sur tout le territoire. Pour les retrouver, consultez Cart@compa sur www.paysancenis.com)

Récupération de sacs pour l'amiante
 Les conditions d'accès

Pour s'y présenter, les habitants doivent venir seuls de préférence et se munir de leur carte d'accès en déchèteries.

Il est nécessaire de trier ses déchets avant afin de limiter le temps de présence et de fluidifier la circulation sur place.

Pour des raisons sanitaires, les habitants doivent décharger seuls leur véhicule (pas d'aide au déchargement des déchets par les agents des déchèteries) et venir avec leur propre matériel (aucun prêt de pelle, de fourche...).

Pour respecter au maximum les mesures barrières, les agents limitent le nombre de véhicules sur site en simultané. Dans la mesure du possible, il est demandé aux habitants d'étaler dans le temps leurs déplacements à la déchèterie afin d'éviter une affluence trop importante aux abords des sites.

Sur place, les gestes barrières sont à respecter impérativement, notamment la distance physique.

Pour les professionnels

L'accès aux déchèteries est possible sur les horaires d'ouvertures. Les déchets acceptés sont les mêmes que pour les particuliers (il n'est désormais plus nécessaire de prendre rendez-vous auprès de la COMPA). Le dépôt des déchets s'effectue du lundi au vendredi uniquement dans la limite de 2m³/jour et 4m³/semaine.

Jours et horaires d'ouverture de la déchèterie de Saint-Mars-la-Jaille

- Lundi de 9h à 12h30
- Mercredi 14h à 17h45
- Jeudi de 14h à 17h45
- Vendredi de 9h à 12h30
- Samedi de 14h à 17h45
 - Le standard téléphonique de la COMPA est disponible au 02.40.96.31.89 (8h30-12h30 / 14h-17h30). L'accueil est également disponible par mail à cette adresse : compa@pays-ancenis.com. Le service Gestion des déchets est joignable à cette adresse : dechets@pays-ancenis.com
 - Pour suivre l'actualité du Pays d'Ancenis, rendez-vous sur www.pays-ancenis.com et sur Facebook (COMPA44150)





Bulletin n°27 Juin 2020 ACTU INTERCOMMUNALE

INFORMATIONS

Permanence papiers

L'APEL Sacré-Cœur reprend les collectes de papiers (papiers uniquement).

Samedi 13 juin de 11h à 12h

au local route du Petit Auverné à Saint-Sulpice-des-Landes

Le Cinéma Plein Air reporté

L'association À l'Écoute de Freigné organise pour la 2° année consécutive le Cinéma Plein Air.

L'événement était prévu les 4 et 5 juin. En raison de la situation sanitaire actuelle. l'association a décidé de le reporter aux vendredi 11 et samedi 12 septembre prochains dans le parc du Château de BOURMONT à Freigné.

L'association avance avec prudence au fil des informations officielles concernant la crise sanitaire, avec une possibilité d'annulation si les conditions ne permettaient pas la tenue de l'événement.

Le PSVFC recherche des ioueuses

La section féminine du club Le Pin Sulpice Vritz Football Club recherche des joueuses pour la saison prochaine.

Le club recherche des joueuses pour ses équipes U15 et U18. Il a également pour objectif de créer une équipe séniors filles dès la saison prochaine.

Vous êtes intéressée ? Vous pouvez contacter Claudine FRANCHET au 06.83.20.38.24 ou Franck HERIN au 06.46.37.74.65





DON DE SANG

ST MARS LA JAILLE

Mercredi 10 juin Salle Paul Guimard

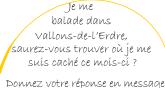
COLLECTE SUR RENDEZ-VOUS Horaires et inscriptions sur : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

0 800 109 900 Service & appel gratuits dondesang.efs.sante.fr





IFU



privé sur la page Facebook de la commune CommunedeVallonsdelErdre

Valontín

MAIRIE

18 avenue Charles-Henri de COSSÉ BRISSAC - BP 17 Saint-Mars-la-Jaille - 44540 Vallons-de-l'Erdre

contact@vallonsdelerdre.fr

02.85.29.33.00 (appel non surtaxé) Accueil téléphonique

du lundi au vendredi: 9h-12h30 / 14h-17h30

• le samedi: 9h-12h

www.vallonsdelerdre.fr

@CommunedeVallonsdelErdre

REPONSE DU MOIS DERNIER :

Le marché de Saint-Mars-la-Jaille



Bulletin municipal d'information

Tirage: 3 150 exemplaires

Imprimerie PLANCHENAULT - Dépôt légal : juin 2020

Mairie: 02.85.29.33.00

Courriel:communication@vallonsdelerdre.fr Directeur de la publication : Jean-Yves PLOTEAU

Conception: service communication

Commission communication : Gaëlle TERRIEN, Mickaël VALLÉE, Olivier BÉZIE, Catherine HAMON, Magali PETITRENAUD, Thierry VANDAELE, Laëtitia NYS, Franck COUTY, Thierry MARQUIS, Nicolas LEDUC, Frank GUILLAUDEUX, Dominique RIOU, Marie-Danielle RICHARD, Stéphane TRÉBOUVIL

Bulletin téléchargeable sur le site internet http://www.vallonsdelerdre.fr